

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date :

.....18/12/2024.....

INTITULE DE L'ACTION : Famille en fête (parvis ste Elisabeth)

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	203.5
Matériel : borne photos	245		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	Gratuit
Boissons et alimentation	300		
Offert par le C. Fêtes ste Elisabeth			
Achat de fournitures (3) (à détailler)	100	Autres financements	
Atelier nature (50€)			
Père-Noël (50€)			
Assurance			
Tracts, affiches	40		
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)		Comité des Fêtes Ste Elisabeth	300
Divers prestation :			
Melodiffusion	200		
Grimage (maquillages)	96		
Dans la rue la danse (graff)	240		
Dans la rue la danse (Hip-Hop)	82.5		
Parkour59 (pas encore de devis)	200		
Ateliers photophore (CQ.)	0		
Personnel bénévole	320	Bénévolat	320
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1823.5		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1823.5	TOTAL	1823.5

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.